

avons certifié séparément un bilan d'ensemble ainsi qu'un état des revenus et un compte de profits et pertes au 31 décembre 1941.

La perte du SS *Lady Somers*, qui avait été réquisitionné pour service de guerre en octobre 1940, a été annoncée en juillet 1941 par suite d'action ennemie. En attendant un règlement de la part du Gouvernement, la valeur du navire figure séparément dans le bilan d'ensemble sur la base de son prix coûtant moins dépréciation à la date de sa réquisition.

La réserve pour assurances, couvrant les risques maritimes et les risques de guerre, est placée principalement en obligations fédérales, provinciales et municipales. Le SS *Lady Hawkins*, dont la perte par suite d'action ennemie a été annoncée en janvier 1942, était assuré par ce fonds d'assurance pour un montant de \$1,500,000.

Le surplus pour l'exercice 1941 figurant à l'état des revenus pour l'ensemble des compagnies a été établi après avoir fait provision pour:

- (a) Intérêt sur la dette consolidée aux mains du public;
- (b) Intérêt sur les prêts consentis par l'Etat, et
- (c) Dépréciation à 3% sur la valeur des navires. Ce taux, en vigueur depuis l'origine des compagnies, est basé sur une expectative de 25 ans de service et de 25% de valeur de sauvetage.

Quant à l'entretien courant, les membres autorisés de la direction des Lignes Aériennes et de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*, nous ont remis des certificats à l'effet que leurs propriétés et leur matériel ont été entretenus convenablement et maintenus en bon état d'exploitation au cours de 1941.

En ce qui concerne les Lignes Aériennes et la compagnie des Steamships, la preuve de vérification que nous avons effectuée pour 1941 ressemble en portée à celle du réseau National et peut brièvement être énoncée comme suit:

- (a) Examen des autorisations concernant les dépenses importantes et embrassant principalement les décisions enregistrées des administrateurs, statuts de compagnies, lois du Parlement et arrêtés en conseil;
- (b) Preuves de vérification donnant une coupe transversale des principales dépenses ainsi autorisées;
- (c) Examen portant d'une manière générale sur le bon fonctionnement du contrôle de vérification interne effectué par les vérificateurs des compagnies et couvrant les recettes et dépenses de caisse, valeurs en portefeuille, matériel en magasin, comptes à recevoir, etc., et
- (d) Vérification et certification des bilans, états des revenus et comptes de profits et pertes pour soumettre au Parlement.

Nous déclarons que les comptes des Lignes Aériennes et de la compagnie des Steamships ont été efficacement tenus au cours de l'exercice 1941.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

GEORGE A. TOUCHE & CO.

Ces pièces qui font suite à ce rapport, les pièces 1 à 6, constituent la confirmation des annexes comparées à l'appui des comptes imprimés des chemins de fer. Cela comprend les pièces 1 à 6.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous signaler quelque chose à ce sujet?

M. MATTHEWS: Non. Pour ce qui nous concerne, docteur, notre rapport contient tout ce que nous désirons dire à son sujet.

Le PRÉSIDENT: Le comité désire-t-il parcourir ces feuilles et en discuter le contenu, ou discuter le rapport même? Monsieur Matthews, je me souviens que